



COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal N°04

Réunion du 16 décembre 2024

COMITE DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
BRUNEL Nicolas	X		
MONTALBANO Stéphan	X		
MARLHIN Alexandre	X		
PEALAT Philippe		X	
GALES Gérald	X		
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
CAILLOT Alain	X		
COQUELLE Jean-Yves	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DJEDOU Djamel	X		
FAURIE Pierre	X		
FOUYAT Camille			
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent	X		
LAFFORGUE Elodie	X		
MOMBARD Martine	X		
PELIN Nathalie	X (visio)		
PION Jean-Marie	X		
REBOULLET Mathilde	X		
RENAUDIN Guy	X		
VILLAND Jean-François	X		
ZAVADA Richard		X	

SALARIES :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
FOURNEL Thibault	X		
VALLET Yohann	X		



I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

JF. VALLET revient sur le calendrier écoulé et les événements qui se sont déroulés depuis le dernier Comité de Direction.

Le Comité de Direction félicite l'AS Sud Ardèche Foot pour sa qualification en 32^{ème} de finale de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

II. ADMINISTRATIF

1. Elections FFF

Le Président revient sur l'Assemblée Fédérale qui s'est déroulée le samedi 14 décembre. Celle-ci a vu l'élection de la liste portée par P. DIALLO pour les quatre prochaines années

Il informe également que Didier ANSELME a été élu Président de l'AE2F (Association des Employeurs du Football Français).

2. Futsal

C. BRESSON présente le format des compétitions futsal de la saison 2024-2025. Celles-ci se dérouleront principalement sur le mois de janvier 2024. A ce jour 64 équipes garçons et 29 équipes filles sont inscrits.

Y. VALLET détaille l'organisation du Futsal de Noël pour la catégorie U7 organisé en collaboration avec l'ES Sarras St Vallier.

3. Point compétitions : Jeunes – Séniors – Féminines

P. AUBERT, N. PELIN et D. DJEDOU effectuent un point sur l'état des compétitions jeunes, féminines et séniors. En raison des intempéries et des arrêtés municipaux, quelques matchs en retard sont actuellement reprogrammés au 21.22/12, au 11.12/01 ou au 18.19/01

4. Assemblée Générale

Le Comité de Direction valide le PV de l'Assemblée Générale du 05.12.2024 et note la bonne tenue de cette Assemblée Générale.

5. Réunion de secteur

Le Comité de Direction valide le calendrier des réunions de secteurs et les modalités d'organisation de celles-ci. Une ébauche de l'ordre du jour est également établie.

PLANNING REUNIONS DE SECTEUR SAISON 2024/2025					
Secteurs	Clubs Supports	Lieux (Ville, Salle...ou Stade)	Horaires	Dates	Resp. Secteurs
1 & 2	RC TAIN TOURNON	TAIN, salle	19h	03 Fev 2025	Jean François VILLAND / Laurent JULIEN
3 & 4	ENT.S. CHOMERAC	CHOMERAC, salle de Téoule	19h	10 Fev 2025	Mathilde REBOULLET / Richard ZAVADA
5 & 6	ATLETIC FOOT CEVEN	LES VANS, Centre Accueil	19h	17 Fev 2025	Richard ZAVADA
7 & 8	US PEYRINS	PEYRINS - Salle des Fêtes	19h	03-mars-25	Jean Yves COQUELLE / Roland ARNAUD
9 & 10	ES Beaumontéléger	MONTELEGER - Salle des Fêtes	19h	17-mars-25	Djamel DJEDOU / Nathalie PELIN
11 & 12	AS SAHUNE	SAHUNE - Salle Municipale	19h	24-mars-25	Philippe AUBERT / Claude BRESSON

Participation DDAF à l'organisation : 150 € sur justificatif facture du club support



6. Plan d'Engagement FFF

Le Président présente le plan d'engagement FFF et les trois axes relatifs à celui-ci :

- Lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations
- Mixité, citoyenneté, diversité, inclusion
- Adaptation aux défis environnementaux

Ce plan a été présenté lors de l'AG Fédéral par P.PARENT et a fait l'objet d'une validation de son état d'avancement par une société d'audition.

7. Analyse candidature événements DDAF

Le Comité de Direction valide les lieux des manifestations sportives du District 2024/2025 :

- Journée Nationale des Débutants : Stade G. POMPIDOU – Valence
- Finale du Festival Foot U13 Pitch : Complexe Sportif Léon SAUSSET – Tournon-sur-Rhône
- Finale des Coupes Drôme-Ardèche : A définir

8. Point Marketing - Partenariat

Un état d'avancement de l'activité Marketing-Partenariat depuis la réorganisation de cette activité le 01 septembre 2024. Le Comité de Direction valide l'ensemble des travaux effectués dans ce cadre-là ainsi que les différents naming des compétitions :

- Coupe U13 KOESIO – Charles ANDRE
- Coupe U15 CREDIT AGRICOLE – JP QUINTIN
- Coupe U15 F DESTIA – Roselyne LAULAGNET
- Coupe U17 ERM VALLON – Vivier BOUDRIER
- Coupe Séniors F DESTIA – Camou WOLF

A ce jour, la signature de nouveaux contrats partenaires ainsi que la renégociation de certains contrats fournisseurs permettent une balance positive de 19 000 € entre la saison 2023/2024 et la saison 2024/2025.

9. Organisation – Equipe de France Futsal

C. BRESSON propose l'organisation d'un rassemblement de l'Equipe de France de Futsal qui se déroulerait du 16 au 20 février 2025 avec deux rencontres internationales à la clé.

Le Comité de Direction se positionne favorablement à l'organisation de cette manifestation sous réserve de la disponibilité des installations pouvant accueillir ce type d'événement.

10. Weekend des bénévoles à Clairefontaine

R. ARNAUD présente la liste des bénévoles retenus pour participer au week-end des bénévoles qui se déroulera les 15 et 16 mars 2025 à Clairefontaine à destination des nouveaux Dirigeants de moins de 5 ans :



Week-End Bénévoles à CLAIREFONTAINE

15 et 16 Mars 2025

DISTRICT	CLUB	MME/M.	NOM	PRENOM	N° DE LICENCE	PORTABLE	POINT DE DEPART TOLA VOLOGE ou COURNON
DROME ARDECHE	519782 / FC PLATEAU ARDECHOIS	M.	DESBOS	Sylvain	2500558340	06 72 46 16 78	TOLA VOLOGE
DROME ARDECHE	590379 / US VALLEE JABRON	M.	PASCAL D'AUDAUX	Clément	2546343752	07 85 62 16 22	TOLA VOLOGE
DROME ARDECHE	552125 / FOOTBALL EN MONT PILAT	M.	BONNARD	Denis	9602263481	06 15 16 55 29	TOLA VOLOGE
DROME ARDECHE	548044 / OL ST MONTAN	M.	PESENTI	Julien	2544108404	06 11 86 61 30	TOLA VOLOGE
DROME ARDECHE	504390 / FC PEAGEOIS	Mme	MONIER	Jennifer	960440544	07 68 97 29 76	TOLA VOLOGE
DROME ARDECHE	561202 / ATHLETIC FOOT CEVEN	M.	THOMAS BILLOT	Pascal	2578634428	06 10 02 62 79	TOLA VOLOGE

11. Centenaire

Le Président informe le Comité de Direction que le match du centenaire opposera l'Association des Anciens Verts face aux Variétés Club de France. Par ailleurs, pour des raisons de facilités, une visite sera prochainement effectuée au Domaine des Clévos pour étudier la possibilité du site d'accueillir l'événement.

II. TECHNIQUE

1. Arbitrage

JF. VALLET informe que la formation PSC1 va devenir obligatoire lors des Formations Initiales en Arbitrage dès la saison 2024/2025.

N. BRUNEL informe le Comité de Direction de la démission de M. Jean-Baptiste RIPERT de sa fonction de Secrétaire Général de la Commission en Arbitrage. Le Comité de Direction remercie Jean-Baptiste pour son investissement au sein de la commission depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, la Ligue déplore également des dysfonctionnements relatifs aux Portail des Officiels.

2. Formation

Y. VALLET informe de la diminution des inscriptions aux CFI (Certificats Fédéraux d'Initiateurs).

Dans le cadre de la formation professionnelle, un projet est en cours d'élaboration pour accompagner davantage nos clubs dans leur professionnalisation.

III. QUESTIONS DIVERSES

Requête de M. Gaétan ELDIN relative au forfait de l'équipe réserve de l'Ol St Montanais le 3 novembre 2024 :

Par Mèl du 10 novembre 2024 M. ELDIN sollicite le réexamen de la décision de la Commission des Compétitions actant le forfait de l'équipe 2 de l'Ol St Montanais pour la rencontre l'opposant à celle de l'US Ancône. Celui-ci fait valoir que les licences alors invalidées par la Ligue ont été réactivées et que cette réactivation justifie que le match soit maintenant joué. Il demande également la suppression des sanctions financières (amende) et sportives (perte d'un point au classement).



Faisant application de l'article 198 des règlements généraux le Comité de Direction a inscrit l'affaire à l'ordre du jour de sa réunion. Il relève que la décision de réactivation n'a pas d'effet rétroactif, qu'en conséquence faute d'un nombre requis de joueurs titulaires d'une licence valide à la date de la rencontre du 3 novembre l'équipe de St Montan ne pouvait jouer, qu'elle a donc été à juste titre déclarée forfait.

Le Comité de Direction écarte également toute mesure gracieuse dans le sens souhaitée par l'OI St Montanais. Celle -ci qui serait prise en méconnaissance des règlements de la compétition que le District a la responsabilité d'organiser, introduirait une rupture dans l'égalité de traitement due à chaque club, égalité à laquelle le District a le devoir de veiller scrupuleusement. Elle reviendrait aussi à occulter et excuser les graves manquements pour lesquels M. ELDIN a été sanctionné par la Commission de Discipline de la Ligue.

Pour ces motifs le Comité de Direction rejette à l'unanimité la demande de l'OI St Montanais comme totalement injustifiée.

Le Président,

JF. VALLET

Le Secrétaire Général,

R. ARNAUD